

Département du BAS-RHIN
Arrondissement de HAGUENAU

COMMUNE DE WITTERSHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 février 2026 à 20 heures

Convocation 16 février du 2026.

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc STEINMETZ, Maire

Présents : Jean-Marc STEINMETZ, Maire,

Brigitte WINSTEL, Patrick NONNENMACHER, Adjoints.

Cyrille GOTTRI, Agnès SCHNEIDER, Alexis ANDRISSSEN, Monique ARTZ, Maxime MISCHLER-RIEMER, Mathieu BETTWY & Charles BOUHR (arrivé au point 3)

Absent excusé : Olivier DAULL

Absents : Nathalie WENDLING, Mickael GLATH & Maïté STEFFEN

Quorum : 8 atteint

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du Procès-verbal du 16 décembre 2025.
3. Compte Financier Unique 2025
4. Affectation des résultats du Compte Financier Unique 2025
5. Attribution des travaux : calvaire
6. Attribution d'agrément de permissionnaires pour le lot de chasse n°1
7. Attribution d'agrément de permissionnaires pour le lot de chasse n°2
8. Divers

DÉLIBÉRATION N° CM_D_2026_001
Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune des séances.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal désigne Monsieur Jean-Marc GISS comme secrétaire de séance.

Résultat du vote : à l'unanimité 9 POUR

DÉLIBÉRATION N° CM_D_2026_002
Approbation du Procès-Verbal de la séance du 16 décembre 2025

PJ : Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2025.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 16 décembre 2025.

Résultat du vote : à l'unanimité 9 POUR

DÉLIBÉRATION N° CM_D_2026_003
Compte Financier Unique 2025

Arrivée en séance de Charles BOUHR

Monsieur le maire informe les conseillers que les écritures comptables sont issues du CFU provisoire, validé par le Service de Gestion Comptable de Haguenau. L'administration fiscale n'étant pas en mesure de délivrer le CFU définitif à ce jour.

Le maire présente aux élus le détail des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2025.

Il délègue ensuite la présidence à Madame Winstel, 1^{ère} adjointe qui soumet à l'assemblée le Compte Financier Unique 2025 arrêté comme suit :

Fonctionnement :

- Dépenses :	191 303.86 €
- Recettes :	302 647.84 €
- Résultat de l'exercice :	111 343.98 €
- Report excédent 2024 :	69 571.70 €
- Résultat cumulé :	180 915.68 €

Investissement :

- Dépenses :	499 796.98 €
- Recettes :	479 209.46 €
- Résultat de l'exercice :	- 20 587.52 €
- Report 2024 :	- 25 642.76 €
- Résultat cumulé :	- 46 230.76 €

Résultat global de clôture : 134 685.40 €

Mme Brigitte WINSTEL, 1^{ère} adjointe, répond aux questions posées par les membres du conseil municipal par rapport aux dépenses et recettes réalisées au courant de l'exercice 2025. Avant de procéder au vote, le maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré approuve le Compte Financier Unique 2025

Résultat du vote : à l'unanimité 9 POUR

DÉLIBÉRATION N° CM_D_2026_004
Affectation des résultats du Compte Financier Unique 2025

Après avoir entendu les résultats du compte financier unique de l'exercice 2025,

- **statuant** sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice,
 - **constatant** les excédents de fonctionnement,
- les résultats à affecter sont déterminés comme suit :

- Résultat de fonctionnement budget principal :	180 915.68 €
Résultat de fonctionnement à affecter :	180 915.68 €
- Résultat d'investissement budget principal :	- 46 230.28 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'affecter les résultats 2025 comme suit :

- Affectation en réserve au compte 1068 :	46 230.28 €
- Affectation en report à nouveau au compte 001 :	46 230.28 €
- Affectation en report à nouveau au compte 002 :	134 685.40 €

Résultat du vote : à l'unanimité 10 POUR

DÉLIBÉRATION N° CM_D_2026_005
Attribution des travaux du calvaire

Monsieur le maire présente les devis des entreprises consultées.

Entreprise	Prix proposé en HT
Florence GODINOT	4 136.00 €
Gaëlle FERDECK	4 380.00 €
C2RCOA	4 641.00 €

Monsieur le maire précise qu'une demande de subvention a été déposée à la Collectivité Européenne d'Alsace qui s'est prononcée en date du 18 décembre 2025, favorablement pour une aide financière à hauteur de 2 000 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** les travaux du calvaire à l'entreprise **C2RCOA** pour un montant de **4 641.00 € HT**.
- **AUTORISE** le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les dépenses seront inscrites au budget primitif 2026.

Résultat du vote : à l'unanimité 10 POUR

DÉLIBÉRATION N° CM_D_2026_006
Attribution d'agrément de permissionnaires pour le lot de chasse n° 1

Suite à l'adjudication de la chasse communale et conformément à l'article 11-2 du Cahier des charges, Monsieur Christophe HALTER de Zittersheim locataire du lot n°1 de la chasse communale, sollicite par courriel daté du 23 février 2026, le renouvellement des agréments pour 3 permissionnaires de chasse, soient :

- Monsieur Stéphane HALTER demeurant 4 rue Moderfeld 67 290 Zittersheim, titulaire du permis de chasser n° 201306790017-17-B
- Monsieur Daniel SCHLEIFFER demeurant 5 rue du cerisier 67 270 Altenckendorf, titulaire d'un permis de chasser n° 200906790016-17-A
- Monsieur Matthieu SCHLEIFFER demeurant 8 rue des Petites Eaux 27 570 Tillières-sur-Avre, titulaire d'un permis de chasser n° 200906780214-14-A

Le maire présente la demande adressée à la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné la demande et en avoir délibéré, décide :

- **d'attribuer** l'agrément de permissionnaire à Monsieur Stéphane HALTER qui l'autorise à chasser sur le lot n°1 de la chasse communale.
- **d'attribuer** l'agrément de permissionnaire à Monsieur Daniel SCHLEIFFER qui l'autorise à chasser sur le lot n°1 de la chasse communale.
- **d'attribuer** l'agrément de permissionnaire à Monsieur Matthieu SCHLEIFFER qui l'autorise à chasser sur le lot n°1 de la chasse communale.

Résultat du vote : à l'unanimité 10 POUR

DÉLIBÉRATION N° CM_D_2026_007
Attribution d'agrément de permissionnaires pour le lot de chasse n° 2

Suite à l'adjudication de la chasse communale et conformément à l'article 11-2 du Cahier des charges, Monsieur ZIRNHELD Jacky locataire du lot n°2 de la chasse communale, sollicite par courrier daté du 09 février 2026, le renouvellement des agréments pour 2 permissionnaires de chasse, soient :

- Monsieur Stéphane SCHIESTEL demeurant 2 rue du Noyer 67 480 Routzenheim, titulaire du permis de chasser n° BE123238
- Monsieur Geoffrey ZIRNHELD demeurant 21 rue des Vergers 67 270 Huttendorf, titulaire d'un permis de chasser n° 200906780221-07-A

Le maire présente la demande adressée à la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné la demande et en avoir délibéré, décide :

- **d'attribuer** l'agrément de permissionnaire à Monsieur Stéphane SCHIESTEL qui l'autorise à chasser sur le lot n°2 de la chasse communale.
- **d'attribuer** l'agrément de permissionnaire à Monsieur Geoffrey ZIRNHELD qui l'autorise à chasser sur le lot n°2 de la chasse communale.

Résultat du vote : **ADOpte A L'UNANIMITÉ – 10 POUR**

Divers

1. Biens communaux

Monsieur le maire propose aux conseillers que les futurs biens communaux soient attribués aux exploitants agricoles de la commune.

2. Lumières de Noël

Mathieu Bettwy pose la question sur le renouvellement des lumières de Noël.

Le maire lui répond que le dossier va être étudié.

Agnès Schneider questionne Brigitte Winstel si le bilan de la fête de Noël a été effectué.

Madame Winstel lui répond que le bilan est en cours de finalisation.

N'ayant plus de point à aborder, le Maire clôt la séance à 22 heures

Le Maire

Jean-Marc STEINMETZ



Le secrétaire de séance

Jean-Marc GISS